

Affaires de la Société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaires de la Société.

Extrait des délibérations du Comité permanent.

Séance du 8 février, à Zurich.

Mr *Ed. von Kännel*, garde forestier cantonal à Malvilliers (Neuchâtel) est reçu membre de la Société.

Sur la proposition de MM. les professeurs Rölly et Felber, le Comité décide de faire abstraction de l'envoi d'une demande au Conseil fédéral, relative au projet du nouveau code civil; attendu que les points qui concernent les forêts ne demandent que quelques changements de rédaction.

Par contre, on décide d'appuyer au près du Département de l'Intérieur, la requête ayant trait aux subsides à allouer aux traitements du personnel forestier subalterne.

Le Comité fera le nécessaire pour obtenir en 1903 des conférences forestières données à l'Ecole polytechnique et semblables à celles qui ont obtenu un si grand succès en 1901.



Communications.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers, à Lausanne, le 22 février 1902.

Depuis quelques années, les réunions de notre société sont honorées par la présence de nombreux forestiers des autres cantons de la Suisse romande. Inspecteurs généraux et forestiers d'arrondissement de Neuchâtel et du Valais, quelques-uns de Fribourg et tout le personnel forestier de Genève comptent parmi ses membres assidus, lui infusant un sang nouveau et une plus belle ardeur. Ce fut, à cet égard, une vraie transformation pendant les années de présidence de M. Decoppet, que l'école forestière de Zurich va nous enlever. A telles enseignes que notre comité, lors de cette dernière assemblée, a soumis la question de changer le nom actuel de la société contre celui de *Société des forestiers de la Suisse romande*. Il ne semble pas que cette proposition risque de provoquer une grande opposition. Mais elle était un peu imprévue et, pour ne rien compromettre, il fut décidé de la renvoyer d'abord au Comité pour étude et rapport.

Par le choix du nouveau président — M. Decoppet étant démissionnaire — l'assemblée a en tout cas montré que cette nouvelle orientation ne l'effrayait pas. Le nouvel élu est M. W. Borel, expert forestier à Genève, bien connu par de beaux travaux sur différentes questions de l'aménagement.